

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-564506

55413

Optique Autres

RAM.



Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3283

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : NAZI'H LATILA

Date de naissance : 02/03/70

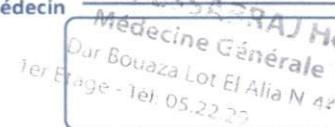
Adresse :

Tél. : 0661138163

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 12/10/20

Nom et prénom du malade : IRAQI HOUSSAINI ADAM Age: 10 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

cytite a l'œil

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : DAR BOUZZA

Le : 12/10/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/10/20	Chirurgie	15000	15000	IN P 1234567890

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
POUILLAT	12/10/20	30910

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Laboratoire Casabianca 123 Lot. Saini Casablanca Tunisie	12/10/20	B120.9 pilot	186000

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

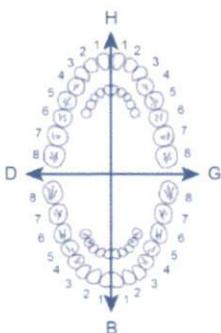
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

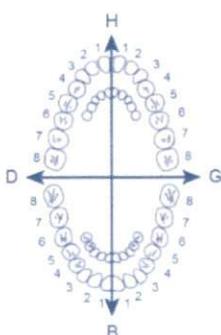
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				1111111111



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Therapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION



Ordonnance

Casablanca, le :

18/10/2020 الدار البيضاء في:

PPU: 126,30 DH
LOT: 644481

Dr. Houda ESSARRAJ Ho
Médecine Générale
Dar Bouazza Lot El Aliya N° 123
1^{er} Etage - Tel: 05 22 29 09 12

Dr. Houda ESSARRAJ Ho
Médecine Générale
Dar Bouazza Lot El Aliya N° 123
1^{er} Etage - Tel: 05 22 29 09 12

Dr. Houda ESSARRAJ Ho
Médecine Générale
Dar Bouazza Lot El Aliya N° 123
1^{er} Etage - Tel: 05 22 29 09 12

Dr. Houda ESSARRAJ Ho
Médecine Générale
Dar Bouazza Lot El Aliya N° 123
1^{er} Etage - Tel: 05 22 29 09 12

Dr. Houda ESSARRAJ Ho
Médecine Générale
Dar Bouazza Lot El Aliya N° 123
1^{er} Etage - Tel: 05 22 29 09 12

Dr. Houda ESSARRAJ Ho
Médecine Générale
Dar Bouazza Lot El Aliya N° 123
1^{er} Etage - Tel: 05 22 29 09 12

Dr. Houda ESSARRAJ Ho
Médecine Générale
Dar Bouazza Lot El Aliya N° 123
1^{er} Etage - Tel: 05 22 29 09 12

Dr. Houda ESSARRAJ Ho
Médecine Générale
Dar Bouazza Lot El Aliya N° 123
1^{er} Etage - Tel: 05 22 29 09 12

Dr. Houda ESSARRAJ Ho
Médecine Générale
Dar Bouazza Lot El Aliya N° 123
1^{er} Etage - Tel: 05 22 29 09 12

دار بوغرة تجربة الأننصاري رقم 123 الطابق الأول - الدار البيضاء - الهاتف : 0522 29 09 12

Dar Bouazza Lot. EL ANSARI N° 123 - 1^{er} étage - Casablanca - Tél.: 0522 29 09 12



Médecine Générale
Echographie
Diplôme en Gynécologie
Obstétrique et infertilité
de l'université de Bordeaux France

الطب العام
الفحص بالصدى
شهادة طب النساء
متابعة الحمل صعوبات الإنجاب والعمق
من جامعة بوردو فرنسا

Ordonnance

Casablanca, le : 18/11/2021 الدار البيضاء، في :

*Dr Houda ESSARRAJ
Médecine Générale
Dar Bouazza Lot. EL ANSARI N° 123
1^{er} Etage - Tel. 0522 29 22 29
Dr Houda ESSARRAJ
Médecine Générale
Dar Bouazza Lot. EL ANSARI N° 123
1^{er} Etage - Tel. 0522 29 22 29*

*Dr Houda ESSARRAJ
Médecine Générale
Dar Bouazza Lot. EL ANSARI N° 123
1^{er} Etage - Tel. 0522 29 22 29*

*Dr Houda ESSARRAJ
Médecine Générale
Dar Bouazza Lot. EL ANSARI N° 123
1^{er} Etage - Tel. 0522 29 22 29*

Facture

N° facture : 2020-2804

Édité le : 12/10/2020 19:04:49

Patient : TRAQI HOUSSAINI Adam

Date prélèvement : 12/10/2020

Analyses	Valeur en B	Montant
EXAMEN CYTOBACTERIOLOGIQUE DES URINES	120	160,80
Total B	120	160,80
APB	1,0	25,00
Déplacement		0,00
Remise		35,80
Total		150,00

Arrêtée la présente facture à la somme de : Cent Cinquante dirhams ***

Laboratoire Dar Bouazza
N° 23 Lot Sahel Dar Bouazza
Casablanca
Tél: 05 22 29 27 39

Dar Bouazza



Casablanca, le 13/10/2020

Compte rendu d'analyses

Dossier N° : 121020-066 Pvt du: 12/10/2020 17:56

Nom : Enf IRAQI HOUSSAINI Adam

Demandé par Dr : HOUDA ESSARAJ

Page : 1 / 2

MICROBIOLOGIE

Valeurs Usuelles

Antériorité

EXAMEN CYTOBACTERIOLOGIQUE DES URINES

MACROSCOPIE :

Aspect : Clair

CHIMIE URINAIRE :

Sucre : Absence

Corps cétoniques : Absence

Sang : Absence

Protéines : Absence

Nitrites : Absence

pH : 7,00

ETAT FRAIS :

Cellules épithéliales : Absence

Leucocytes : 1 000 /ml (Inférieur à 10000)

Hématies : 1 /ml (Inférieur à 500)

Cylindres : Absence

Cristaux : Absence

Levures et filaments mycéliens : Absence

PARASITOLOGIE :

Trichomonas vaginalis : Absence

BACTERIOLOGIE :

Examen direct après coloration de gram : Absence de germes

Dr. BAHRI Leyla

Enf IRAQI HOUSSAINI Adam

Dossier N° : 121020-066

Page : 2/2

Valeurs Usuelles

Antériorité

Culture :

Culture : Negative

Numération : < 1000 UFC / ml

Nous vous remercions de votre confiance

Dr. BAHRI Leyla